

En 2024, à tous moments, la France peut connaître son 7 octobre israélien

écrit par Philippe de Veulle | 2 janvier 2024





En cette veille de la nuit de la Saint-Sylvestre, porteuse de tous les risques en France, comme tous les ans, nous avons rencontré Philippe de Veulle, avocat, connu pour défendre les familles victimes du terrorisme. L'occasion pour nous d'écouter des propos passionnants, mais inquiétants, de la part de quelqu'un qui sait de quoi il parle...

Dès 1986, la France a été touchée par des attentats islamistes

Riposte Laïque : On vous connaît surtout pour être le défenseur de nombre de familles victimes du terrorisme. Pouvez-vous nous expliquer l'histoire de cette spécialisation ?

Philippe de Veulle : Devenir avocat de victimes de terrorisme est une conjonction de préparation, de proposition de défense inattendue et des conséquences douloureuses d'un attentat

terroriste, notamment islamiste.

Dans mon cas, je me suis préparé par des formations de hauts niveaux en matière de sécurité et de défense nationale. En-dehors de mes activités de juriste, j'ai eu l'honneur et le privilège d'avoir été auditeur national de deux institutions : l'INHESJ (Institut National des Hautes Études de Sécurité et de la Justice) dépendant du ministère de l'Intérieur en 2008 (20e session) et de l'IHEDN (Institut des Hautes Études de la Défense Nationale) dépendant du Premier ministre, en 2013 (66e session nationale).

Cela m'a permis d'approfondir mes connaissances des centres de commandement et d'action au plus haut niveau de l'État, et d'avoir mûri les grandes questions géopolitiques des conflits et des risques qui pouvaient être abordés.

Par la suite, je me suis toujours intéressé à l'évolution des risques et notamment en matière de terrorisme qui peuvent nous menacer, et cela depuis les premiers attentats terroristes islamistes qui avaient touché la France dès 1986. Par la suite, il y a eu creux de 1995 dans la région lyonnaise avec Mohamed Kelkal.

Les différents attentats qui nous ont touchés depuis 2015 sur notre sol national et en-dehors ne m'ont pas réellement surpris.

Je m'étais exprimé publiquement sur ces questions à partir de cette année.

Et puis un jour du mois d'avril 2015, mon téléphone a sonné et j'ai eu l'occasion de discuter avec une première victime française de l'attentat du Bardo à Tunis du 18 mars 2015.

La semaine suivante, je me suis rendu dans le Loiret et j'ai rencontré trois de ces victimes dont deux avaient été blessées par balle de kalachnikov et deux d'entre elles avaient perdu un membre de leur famille.

Tout a commencé à partir de là dans ma carrière d'avocat de victimes de terrorisme.

Par la suite, deux autres victimes italiennes de l'attentat du

Bataclan le 13 novembre 2015 dont une avait aussi été blessée par une balle de kalachnikov.

Et enfin une victime de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016.

Les attentats islamistes favorisent la progression de l'islam radical dans le monde

Riposte Laïque : Il y a eu trois gros attentats, en France, entre 2015 et 2016, entre Charlie-Hebdo, le Bataclan et Nice. Et cela s'est arrêté. Pensez-vous que cela soit dû à la qualité du renseignement français ?

Philippe de Veulle : Comme je vous l'ai dit dans ma première réponse, les différents attentats terroristes islamistes qui ont touché la France ne me surprennent pas. Les services de renseignement sont assez actifs en France, mais ils restent une administration soumise à l'autorité politique et sont donc limitées par les objectifs qui leur sont donnés.

Quand bien même, ils seraient encore mieux dotés en moyens et en personnel, on ne pourrait pas éviter tous les projets d'attentats islamistes en France. Le risque « zéro » n'existe pas, même avec un changement de gouvernement qui serait plus axé sur la sécurité des Français.

On peut se satisfaire du fait que différents attentats aient pu être déjoués. Mais on ne peut que se désespérer du laxisme politique en matière de lutte contre le radicalisme islamiste qui est une caisse de résonance pour les candidats terroristes. On peut le confirmer par la décision récente du ministère de l'Intérieur de ne plus accepter d'imams détachés par l'Algérie, le Maroc et la Turquie. Mais le gouvernement ne propose toujours rien pour la formation des imams en France. C'est à la fois enfin d'un constat sérieux sur le danger du prosélytisme islamiste radical et l'impuissance de réponse politique forte. Entre-temps, le gouvernement français a permis à des imams salafistes de propager leur prosélytisme

décomplexé encourageant ainsi de nombreux musulmans de passer à l'action un jour ou l'autre.

Ce qui est le plus craint par nos services de renseignement, ce sont les loups solitaires qui peuvent passer à l'acte du jour au lendemain avec un couteau de cuisine que l'on peut se procurer n'importe où.

Le plus à blâmer est probablement la justice française qui ne fait pas son travail, de manière rigoureuse en n'appliquant pas les mesures d'OQTF qui visent de nombreux radicalisés, fichés « S », qui se baladent dans la nature.

Et à ce niveau, c'est une responsabilité politique et même collective.

Il faut aussi savoir que les attentats islamistes depuis 2015 ont fait un peu plus de 300 victimes et plus de 5.000 blessés. Ce qui est peu par rapport à la menace permanente sur un pays de 67 millions d'habitants.

D'ailleurs l'impact des attentats terroristes islamistes est plutôt paradoxal, comme le signale le géopoliticien Alexandre Delvalle, qui note que suite à ces attentats islamistes, il y a un effet d'expansion de l'islam radical dans le monde par le nombre de personnes qui se convertissent à l'intérieur même des pays occidentaux. À chaque qu'il y a un attentat terroriste islamiste, les médias relaient en boucle, et évoquent les responsables et les revendications des terroristes. Jamais on n'évoque le profil des victimes dans le détail, le fait qu'elles sont innocentes, qu'elles se trouvaient au mauvais endroit et qu'elles étaient inoffensives.

En revanche vous avez un portrait détaillé des terroristes, qui ne sont même pas condamnés par les imams, en leur promettant l'enfer, mais au contraire confirment leur appartenance à l'islam sans évoquer aucune déviance. C'est quasiment un cercle vertueux, ou plutôt malicieux, pour étendre l'islam radical dans le monde, car la médiatisation à outrance est une énorme manne publicitaire que doit payer à

des montants exorbitants une société pour avoir une telle publicité..

La France peut connaître la même situation qu'Israël le 7 octobre

Riposte Laïque : Les attaques au couteau se multiplient, depuis plusieurs années, sans que cela ne paraisse susciter de réaction de la peur du pouvoir. Comment expliquez-vous cela, et que faudrait-il faire, concrètement, pour mieux protéger les Français de ces attaques souvent ponctuées du cri de "Allah akbar" ?

Philippe de Veulle : En effet, on dénombre environ entre 120 et 140 attaques au couteau par jour en France, ce qui fait beaucoup en une année.

C'est une méthode peu coûteuse pour les agresseurs et traumatisante pour les victimes qui sont, soit blessées, ou soit tuées.

C'est une forme de terreur quotidienne, qui peut toucher n'importe qui et n'importe où en France. Mais le pire, c'est que ces actes criminels sont banalisés, voire feints d'être ignorés ou niés par le gouvernement. Ce dernier ne voulant pas de vagues et d'effet de panique. Souvenez-vous des déclarations du ministre de la Justice Dupond-Moretti qui évoquait que *«les Français vivaient un sentiment d'insécurité»* et que la France n'était pas *«un coupe-gorge»*. Entre temps, il nous manque les déclarations contradictoires des malheureux enseignants Samuel Paty et Dominique Bernard ou même du pauvre Thomas à Crépol.

La crainte du ministère de l'Intérieur, c'est que les citoyens français décident de ne plus faire confiance aux forces de l'ordre, en sous-effectif, et à la justice bien souvent trop laxiste.

Ce cas de figure est toujours possible, car si un fait de société (un attentat majeur, comparable à celui du 7 octobre

en Israël) encore plus sordide et encore plus sanglant surgissait, le gouvernement pourrait être dépassé, et cela pourrait déstabiliser le pouvoir.

Les services de renseignement ont pu déjouer un projet d'attentat en Bretagne qui visait à éliminer toute une population d'un village avec des armes automatiques par deux migrants, l'un d'origine syrienne et l'autre d'origine palestinienne.

Ce projet a été déjoué, mais peut-on tous les éviter ?

Cela semble difficile en se projetant dans le temps et compte tenu de la pression du conflit israélo-palestinien.

La France comme, beaucoup de pays européens, est liée par des menaces terroristes comme l'a vécu l'État d'Israël le 7 octobre dernier.

Le terrorisme islamiste est une chaîne avec plusieurs commandements et toujours prêt à frapper les maillons faibles des démocraties européennes. Il n'y a pas de délais, il n'y a pas de dates butoirs, mais c'est une vision à long terme pour pouvoir mettre en place un califat mondial, sous contrôle des frères islamistes qui valident les actions violentes du court terme comme une islamisation à long terme par l'usure et la soumission.

Donc un attentat islamiste est toujours bien venu pour déstabiliser un pays européen, pour terroriser et surtout servir de publicité à un islam radical conquérant. Il faut savoir qu'un attentat entraîne de nombreuses conversions à l'Islam, et sert de caisse de résonance à l'islam dans le monde.

C'est malheureusement imparable et le dépôt de bougies, de ballons et de nounours, ne répond pas à la menace et au danger.

Le rapatriement de "Français" partis faire le djihad en Syrie est

injustifiable

Riposte Laïque : Comment l'avocat des familles victimes du terrorisme que vous êtes a-t-il réagi devant le rapatriement des familles parties faire le djihad en Syrie ?

Philippe de Veulle : Je me suis déjà exprimé dans les médias sur ce sujet et notamment sur la chaîne d'information Cnews en novembre 2022.

Il est évident que lorsque des personnes de nationalité «française» ont décidé de prêter allégeance à l'État islamique, leur choix est sans équivoque contre la France et les intérêts français. Il s'agit de haute trahison, et de collaboration avec un ennemi avéré.

Ces personnes qui ont fait un tel choix et qui ont quitté le territoire français ne doivent pas revenir sur le territoire national et doivent être jugées dans le pays où elles se trouvent.

Cette possibilité de retour par des courants politiques ou des associations démontrent une faiblesse de notre système et banalise de tels agissements...

Le général Leclerc ne faisait pas de cadeaux aux combattants français qui portaient l'uniforme allemand lors de son avancée dans l'Allemagne nazie de 1945 pour aller prendre le village de Berchtesgaden.

Pour l'instant, Darmanin joue les équilibristes et passe au travers les gouttes...

Riposte Laïque : Quel est votre regard sur l'action du ministre de l'Intérieur, en poste depuis trois ans et demi ? Pensez-vous qu'il a des marges de manœuvre qu'il n'exploite pas, ou bien que la politique de la France et ses engagements internationaux le prive de toute possibilité d'action supplémentaire ?

Philippe de Veulle : Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, dispose de renseignements non divulgués au grand public et connaît les risques et les menaces qui nous guettent.

Sa politique consiste à éviter des drames et des attentats qui pourraient aggraver la situation de paix civile déjà très fragile en France. N'oublions pas les propos de l'un de ses prédécesseurs Gérard Colomb qui avait déclaré en octobre 2018, *« nous marchons côte à côte et demain nous serons face à face »*. Ce constat est aujourd'hui d'actualité et est devenu le cauchemar de l'exécutif. C'est pourquoi le ministre de l'Intérieur louvoie pour éviter un décrochage de la confiance envers les institutions. L'équilibre reste très fragile et il en est conscient. Pour l'instant, il passe à travers les gouttes, mais pour combien de temps ? Le risque « zéro » n'existe pas, même avec un gouvernement ultra sécuritaire...

Le Conseil d'État et la CEDH, ou le droit européen supérieur au droit français

Riposte Laïque : Le conseil d'État a imposé à la France de reprendre un réfugié ouzbek radicalisé qui, malgré le refus de la CEDH, avait été expulsé. Que vous inspire cette attitude ?

Philippe de Veulle : Comme, je l'ai évoqué précédemment, la justice est laxiste et en plus idéologisée.

Bien souvent les forces de l'ordre qui font leur métier en matière d'insécurité sont découragées par les décisions de justice, qui sont plutôt très tolérantes. On l'observe bien avec la décision du Conseil d'État concernant un réfugié ouzbek radicalisé pour le faire revenir en France. C'est à mon sens un déni de justice et un affaiblissement total de l'autorité judiciaire. Bien sûr que cette juridiction suprême du droit administratif évoque des principes de droit, mais est-ce vraiment dans l'esprit de l'autorité que doit représenter la justice ?

Mais ce renoncement ne s'arrête pas uniquement à la justice

française, il y a aussi l'effet du double cliquet de l'Union européenne avec la CEDH qui nous impose un droit européen qui est supérieur à notre droit interne. Le système européiste ne défend pas les intérêts et la sécurité de peuples des pays membres de l'Union européenne...

Français, ne vous déplacez jamais la nuit sans prendre de précautions...

Riposte Laïque : Quels conseils donneriez-vous aux Français, en restant dans la légalité, pour se protéger au mieux des menaces terroristes ?

Philippe de Veulle: La situation sécuritaire n'est pas rassurante en France, combien même les forces de l'ordre font tout leur possible pour assurer la sécurité des Français dans des conditions qui ne sont pas toujours en leur faveur. La justice pouvant se retourner contre elles, dès qu'une situation permet une contestation par le droit et que le gouvernement a peur d'une réaction en chaîne de minorités déterminées à en découdre sur tout le territoire national. Comme nous avons pu le constater lors des émeutes de fin juin et début juillet 2023.

Un grand nombre de nos concitoyens ont peur pour leur sécurité et leur intégrité physique, et à juste titre.

Je leur conseille donc la prudence, en évitant des zones dangereuses et d'éviter de se déplacer la nuit sans prendre de précautions.

Il existe des articles de défense en vente libre, tels que des gaz ou des gels paralysants qui peuvent les protéger momentanément d'un agresseur et leur permettre de s'éloigner et de chercher du secours.

Les gens peuvent aussi se regrouper dans leurs quartiers par le biais d'associations qui peuvent agir auprès de l'autorité publique pour demander plus de patrouilles ou de surveillance vidéo auprès de leur mairie...

Mais ces conseils s'arrêteront là, car ce qui va suivre risque de ne pas être rassurant... C'est une responsabilité collective et surtout un manque de volonté politique de faire face à cette situation délétère...

Propos recueillis par Pierre Cassen

<https://ripostelaique.com/en-2024-a-tous-moments-la-france-peut-connaître-son-7-octobre-israélien.html>